

## COMPTE-RENDU de séance du Conseil Municipal du Lundi 16 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 13 Date de convocation : 06/12/2019

Présents : Ms MAURY JC, LEZIN R, MOTY J, DUFLOT M, BOUTON P, KHEDHIRI A, BONIFACE J, FAUCHER A. Mmes SAINT-LOUPT M, GRANET M, PAULAIS J, PASQUET V, SENREM S,

Absents : Mmes COUGNAUD J, LOWREY N, LABUSSIÈRE M, VIGNAUD S, MARTIN F, Mr DUBREUIL

M LEZIN a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

*Approbation du dernier compte rendu : Il est signalé que le dernier compte rendu de séance spécifie un montant de 500000 € pour la restructuration de la médiathèque alors que ce chiffre n'aurait pas été précisé lors du conseil. Comme plusieurs élus se plaignent d'un manque de précision des comptes rendus, Monsieur le Maire suggère que chaque élu à la possibilité, en séance, de demander une lecture de ce qui est inscrit sur le procès-verbal, lorsque cela leur semble nécessaire.*

### COMPTABILITE :

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL N°3 – TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL

Il avait été prévu au budget la réfection de la salle de bain du logement communal 14 rue de périgueux. Considérant l'ampleur des travaux (reprise de l'électricité, plomberie, menuiserie, peinture, revêtement de sol, et pose et fourniture des équipements) il est préférable de confier les travaux à une entreprise spécialisée.

Le cout s'élève à 6988 € TTC alors qu'il a été inscrit au BP 3000 €. Nécessité de transférer 4000 € de la manière suivante :

COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
2128 OP 304	Aménagement du Fagnard	-4 000.00	
2135 OP 290	Logements communaux	4 000.00	

Accord à l'unanimité

### ADMISSION EN NON VALEUR

Sur proposition du trésor public, accord à l'unanimité pour l'admission en non valeur de plusieurs créances (cantines, loyers) s'élevant au total à 1305.79 €

### PROJET POUR L'IMPLANTATION DE BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE

Accord à l'unanimité pour la mise à disposition de 35m<sup>2</sup> « parking du fagnard » avec le SDEG 16 pour l'implantation de bornes de recharge électrique.

### PROPOSITION ABRI BUS : DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé au conseil municipal l'acquisition d'un abri bus pour le parking de la gare. Cout 2223.50 € HT. Pour ce faire il y aura lieu de prévoir une modification du budget principal selon les écritures suivantes.

COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
2128 OP 304	Aménagement du Fagnard	-600.00	
21578 OP 164	Voirie	600.00	

Accord à l'unanimité

### TRAVAUX

- Reprise de la toiture du bâtiment abritant l'ADMR et les restos du cœur en cours
- Information sur un le réseau pluvial de rue de la tude qui est bouché. Des dépenses ont été engagées pour remédier au problème environ 3000 € mais les différentes tentatives ont été infructueuses. Des dépenses supplémentaires sont donc à prévoir. Il est également signalé que ce secteur en plus de la problématique du pluvial (sortie bricomarché) se révèle dangereux par l'absence du sens interdit et du marquage au sol. La signalisation et le marquage au sol se situe probablement sur le domaine privé, toutefois il est proposé de prendre un arrêté interdisant la circulation sur cette portion.
- Les peintures prévues rte de bordeaux sont dans l'attente de meilleures conditions météo
- Installation d'un « feu de récompense » au niveau de la traversée entre le champ de foire et complexe sportif. Information du conseil sur le fonctionnement de ce feu, non opérationnel à ce jour, qui a été proposé et installé par le département pour sécurisation de la traversée et dont l'entretien reviendra à la commune. Il est demandé si cette solution ne pourrait pas être envisagée dans d'autres secteurs de la ville.
- Le poteau incendie de l'avenue de la gare défectueux a été changé.

## INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE

Vu le CGCT article L2122-22

Dans le cadre de la délégation donnée par le conseil municipal au Maire pour l'exercice d'un certain nombre de compétences (délibération N°31/2014 en date du 28 mars 2014) le Maire informe en retour le conseil sur les décisions qu'il a prises dans ces domaines délégués.

DECISION N°	DATE	OBJET	MONTANT/OBSERVATION
18/2019	07/11/2019	Convention pour l'entretien, le contrôle et réparation des poteaux incendie avec la SAUR	Durée 4 ans - 54 € HT/poteau pour l'entretien – Bordereau de prix joint à la convention pour les réparations.
19/2019	19/11/2019	Convention relative à l'entretien d'équipement de voirie sur le domaine public départemental – sécurisation de l'entrée sud de la commune.	
20/2019	19/11/2019	Convention relative à l'aménagement de stationnement sur la RD 2 « Rte de Bordeaux »	
21/2019	10/10/2019	Vente de foin	1451.45 €
22/2019	09/12/2019	Surveillance du milieu naturel amont aval STEP	1050 € HT
23/2019	11/12/2019	ASSURANCE VEHICULE A MOTEUR – SMACL AVENANT N°4	Montant de l'avenant -112.09 €

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DECISIONS PRISES.

## AERODROME

Info sur le projet d'aérovillage et sur l'association « Comité des Riverains de l'Aérodrome de Chalais » qui a organisé une réunion publique.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE

Information sur les nouvelles perspectives de la CDC portant sur la revoyure des attributions de compétence demandées aux communes, le détransfert de la compétence SDIS aux communes et le projet de convergence sur plusieurs années pour arriver à terme à une harmonisation. Ces nouvelles dispositions encore floues devraient faire l'objet d'un vote lors du prochain conseil communautaire de décembre.

## QUESTIONS DIVERSES

- Il est signalé que le bâtiment occupé par les restos du cœur, et l'ADMR nécessite des travaux pour satisfaire les besoins des occupants et assurer une mise en conformité. Ces 2 organismes accepteraient de payer un loyer. Le centre social quant à lui aimerait occuper l'étage pour développer de nouvelles activités. Le coût des travaux sera vraisemblablement supérieur à 100 000 €. Il y a lieu de prévoir en amont des travaux un diagnostic structure et amiante avant de commencer l'étude.
- Information au conseil municipal que la commune de Chalais a répondu et transmis un dossier pour répondre à un appel à candidature pour accueillir des services de la DGFIP.

Le Maire  
Jean-Claude MAURY

